

PROGRAMME DE FORMATION

L'expression juridique par l'usager de ses choix personnels :
informer et orienter pour aider à garantir ces choix

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout personnel social, paramédical, éducatif et des divers services en contact avec des usagers susceptibles d'exprimer des choix personnels.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier les différentes possibilités juridiques offertes aux usagers pour exprimer leur volonté et mettre en oeuvre leurs choix personnels.

Informer et orienter les usagers de ces possibilités en fonction de leur situation.

Programme

Description des différentes possibilités juridiques d'expression de la volonté :

- Le mandat de protection future.
- La personne de confiance.
- Les dispositions de dernières volontés (testament, directives anticipées...).
- L'autorité parentale (délégation, désignation...).
- Connaître le droit des personnes protégées (en matière d'actes personnels et strictement personnels, les soins médicaux et psychiatriques...).

Information et orientation des usagers.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etude de cas. Echanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.